

Annexe 1 au CCTP

Marché de manutention

Consignes concernant l'enlèvement des denrées alimentaires du restaurant par le titulaire

La réception des palettes ou des colis concernant les denrées alimentaires du restaurant administratif se fera par le PC sécurité entre 7h30 et 11h00.

Le PC Sécurité tamponne le bon de livraison mais ne sera pas tenu responsable en cas de rupture de la chaîne du froid et en cas de livraison erronée.

Le PC Sécurité prévient le chef d'équipe des déménageurs qui prendra en charge les palettes ou colis afin de les livrer aux points de livraison définis.

Les déménageurs acheminent la livraison aux endroits convenus :

- Approvisionnement restauration sociale :
Quai de déchargement parking bâtiment C sous-sol pour toutes les livraisons

Les déménageurs informent le Prestataire de restauration de l'acheminement de la livraison via le visiophone pour les livraisons au parking.

- Approvisionnement club :
Sous-sol du bâtiment K au K-1 : les fournisseurs du Prestataire de restauration (Prestataire d'emballage, Boissons, Vins, Produits Surgelés, Matériels de cuisine , Produits alimentaires et Vaiselles).

Pour le club, les déménageurs informent le personnel du Prestataire de Restauration présent dans la cuisine du château.